



Syndicat National des Policiers Municipaux



NICE le 30 Juin 2018.

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR GERARD COLLOMB MINISTRE DE L INTERIEUR.

Monsieur le Ministre.

L'actualité en matière de sécurité semble s'orienter vers la PSQ, sans avoir pour autant défini une ligne de conduite sur la participation des polices municipales.

De nombreux maires se sont portés volontaires pour expérimenter la PSQ en n'hésitant pas à impliquer leurs fonctionnaires. Il se trouve que bien souvent ces policiers ne sont pas équipés d'armes létales. Ainsi, ils sont exposés à des dangers supplémentaires sans pour autant avoir la possibilité de se protéger ou de défendre les citoyens correctement. Et il ne faut surtout pas imaginer qu'ils sont accompagnés, dans chacune de leur mission, par la police ou la gendarmerie nationale.

La police municipale étant la seule police de proximité, nombreuses sont les missions exécutées dans les quartiers difficiles, dans la solitude et dans le plus grand dénuement pour nos policiers municipaux.

Il est désormais indispensable que votre ministère intervienne définitivement pour que l'armement des policiers municipaux ne soit plus sous la dépendance des maires, mais que l'armement légal en catégorie B, devienne, par décret, obligatoire pour l'ensemble des fonctionnaires de police municipale.

Il est inconcevable que nous, syndicat de police municipale, soyons encore contraints de réclamer cela, après toutes les attaques que notre pays a connu ces dernières années. Un policier qu'il soit de la police nationale ou de la police municipale doit être armé de la même façon. La menace qui plane continuellement sur la sécurité doit justement permettre que nos policiers ne soient pas exposés sans moyen de défense. Parler de la libre administration des communes pour un sujet aussi important qui engage la vie des fonctionnaires, n'est pas

recevable. En effet, lorsque l'Etat désire faire adopter une loi qui se heurte à cette disposition, il y parvient néanmoins. De nombreux exemples sont là pour le démontrer.

Pour exemple, lors de la parution de notre décret de 1999 fixant les modalités des tenues d'uniformes des policiers municipaux, l'Etat a donné 18 mois aux mairies pour se mettre en conformité. Et cela sans concertation avec l'AMF et sans aide financière pour le budget que cela représentait pour les communes.

Monsieur le Ministre, le SNPM vous demande de mettre un terme à cet imbroglio qui fait qu'il existe sur notre territoire une police municipale à quatre vitesses :

Les policiers armés en catégorie B.

Les policiers armés de 38 spécial.

Les policiers armés de taser ou de tonfa.

Et ceux qui n'ont qu'un stylo pour faire face...

Il faut mettre fin à cette injustice car l'ensemble des ces quatre catégories de policiers municipaux encourent les mêmes risques et dangers face aux mêmes missions.

Et serait-il imaginable de confier ces missions à un fonctionnaire de la police nationale ou à un gendarme dans les mêmes conditions. Nous ne le pensons pas.

L'armement n'est malheureusement pas la seule injustice à laquelle la police municipale doit faire face. Un autre sujet doit également être pris en compte rapidement, notre volet social.

Nous sommes policiers municipaux, la seule force de sécurité de France à ne pas avoir nos différentes primes incluses dans le calcul de notre retraite, alors qu'elles sont prises en compte pour la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes, les sapeurs pompiers et dans l'administration pénitencière.

Cette demande est la plus ancienne des toutes les requêtes faites par l'ensemble des syndicats de police municipale et donc du SNPM. Nous sommes pourtant la seule profession de fonctionnaires territoriaux à être en catégorie active. A ce titre la disposition d'inclure les primes dans le calcul de nos retraites est parfaitement légitime et se justifie par rapport aux autres forces de sécurité qui en bénéficient.

Comme je viens de vous démontrer, Monsieur le Ministre, notre profession souffre d'une injustice flagrante et d'un manque de considération (pour ne pas parler de mépris) à notre égard.

Toutes ces demandes perdurent depuis de nombreuses années et pourtant aucun des gouvernements précédents, et successifs, ne s'est réellement impliqué pour les satisfaire.

Monsieur le Ministre, par ces dispositions que vous pouvez prendre, soyez le premier à rendre de la dignité et de la légitimité à notre profession.

Mettez fin à une situation périlleuse qui perdure injustement.

Monsieur le Ministre, le SNPM, et derrière lui toute notre profession, attend avec espoir une démarche positive dans le sens de nos revendications.

Le SNPM souhaiterait qu'une réflexion se mette également en place concernant les ASVP. En effet si dans certaines villes PM et ASVP se complètent sans entorse à la loi, il n'en est pas de même partout. Il serait souhaitable qu'un véritable statut soit créé pour définir leur cadre d'emploi afin de les inclure dans la filière sécurité et de donner des bases solides aux missions qui leurs seront confiées, la possibilité d'un concours pour leur recrutement semble nécessaire. Actuellement, certaines municipalités profitent du flou de ce manque de statut pour engager les ASVP sur des interventions et missions qui ne pourront que mettre en difficulté, les ASVP à un moment où l'acte légal ne sera pas respecté. Pour les ASVP, il s'agit aussi d'une reconnaissance et de les mettre à l'abri de toutes tentatives de dérives.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, le SNPM reste à votre disposition pour débattre de ces différents sujets.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, veuillez agréer Monsieur le ministre, l'expression de notre profond respect.

Le président du SNPM.

Yves Bergerat.